

Séance du 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis JUVIN - Maire

Nombre de membres
en exercice : 11
qui ont pris part à la
délibération : 11
dont procurations

Présents : Denis JUVIN - Catherine MARTEL - Muriel NIGGEL - Alessandra STURANI - Jean-Pierre PLUS - Philippe VINÇON - Valérie UPPHOFF - Catherine VINAS - Patricia MICHOT - Philippe ROUVIER-COROUGE

Absent : Michel VAILLIES

Absents excusés :

Date de la convocation :
12 décembre 2022

Procuration :

Ordre du jour

Objet :

- Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2022
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 M14
- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 M49
- CSI renouvellement convention d'objectifs et moyens 2022-2025 animation vie sociale
- M49 - Interconnexion des 2 réservoirs - Emprunt long terme
- Questions diverses

Procès verbal
conseil municipal du
16 décembre 2022

1/4

Ouverture de la séance

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Nomination du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de ROUVIER COROUGE Philippe en qualité de secrétaire pour la présente séance

Vote : à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote : à l'unanimité

Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Affiché le
ID: 030-213001100-20230127-PV16122022-DE

Vu l'article L612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012,

Considérant que 25% des dépenses d'investissement du budget primitif 2022 peuvent être mandatés avant le vote du budget 2023 (25% de 90 000 € = 22 500 € sur le chapitre 21)

Monsieur le Maire propose de mandater les dépenses d'investissement du budget M57 avant le vote du budget primitif 2023 comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 11
dont procurations

- Chapitre 21 – article 2181 20 000 €
- - article 21534 2 500 €

Vote : à l'unanimité

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 M49

Vu l'article L612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012,

Considérant que 25% des dépenses d'investissement du budget primitif 2022 peuvent être mandatés avant le vote du budget 2023 (25% de 166 000 € = 41 500 € sur le chapitre 21 + 25 % de 40 000 € = 10 000 € sur le chapitre 23)

Monsieur le Maire propose de mandater les dépenses d'investissement du budget M49 avant le vote du budget primitif 2023 comme suit :

Date de la convocation :
12 décembre 2022

Objet :

- Chapitre 21 – article 2156 17 500 €
- Chapitre 21 – article 2158 24 000 €
- Chapitre 23 – article 2315 10 000 €

Vote : à l'unanimité

Procès verbal
conseil municipal du
16 décembre 2022

2/4

CSI renouvellement convention d'objectifs et moyens 2022-2025 animation vie sociale

Depuis de nombreuses années la commune de Flaux est signataire d'une Convention qui la lie au CSI dans la réalisation d'objectifs d'animation sociale.

Cette Convention fixe les modalités de coopération entre la commune de FLAUX et le Centre Socioculturel Intercommunal Pierre Mendès France.

La précédente convention a pris fin en décembre 2021.

Pour la continuité de cette collaboration, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Convention d'objectifs et de moyens 2022 - 2025 - Animation de la vie sociale.

Vote : à l'unanimité

Vu la délibération n°2022-01 en date du 20 janvier 2022 validant le projet « d'Interconnexion des deux réservoirs AEP »

Vu la délibération n°2022-36 en date du 23 novembre 2022 validant la commande de travaux « d'Interconnexion des deux réservoirs AEP » à l'entreprise Canonge et Biallez pour un montant de 83 678.64 € TTC

Nombre de membres
en exercice :
qui ont pris part à la
délibération :
dont procurations

11
11

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de prêt auprès du Crédit Agricole. La proposition est un prêt à taux fixe :

Montant	Durée	Taux	Echéance annuelle
50 000 €	15 ans	3.25 %	4 264.43 €

Monsieur le Maire propose de

- faire un prêt à taux fixe
- pour un montant de 50 000 €
- pour une durée de 15 ans
- au taux de 3.25 %
- pour un remboursement annuel de 4 264.43 €

Date de la convocation :
12 décembre 2022

Vote : à l'unanimité

Objet :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE
SUITE A LA MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR LA
CONCLUSION D'UN CONTRAT DE BAIL REALISATION,
EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL**

Procès verbal
conseil municipal du
16 décembre 2022

3/4

Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque au sol, un avis d'appel à la manifestation d'intérêt devra être publié par

- Affichage mairie
- Publication sur le site internet de la mairie
- Publication dans la presse locale

Vote : à l'unanimité

Questions diverses

La directrice de la société de nettoyage des locaux a envoyé un recommandé pour mettre fin à notre contrat, après concertation les employés proposent de faire le ménage pour une période d'essai de 2 mois

Séance levée 19h30

